

## Organisation Générale

L'école de Musique, subventionnée par le Conseil Général de la Manche, est un service de la Communauté de Communes des Pieux. Ses principales missions sont :

- permettre au plus grand nombre l'accès à la Musique,
- former les élèves et les accompagner à tout moment de leur parcours afin de leur procurer l'autonomie nécessaire à la pratique amateur,
- participer à la vie culturelle.

Par l'intermédiaire des interventions musicales au sein des écoles du canton, l'école de Musique est également présente en milieu scolaire.

## Le projet d'établissement

Le projet d'établissement jusqu'en 2014 a pour objectifs :

- A. Guider l'élève sur le chemin de l'autonomie
- B. Tisser un réseau avec les écoles de Musique de Proximité
- C. Optimiser les ressources techniques au service des projets pédagogiques

## Les cours d'instrument

Le cursus, accessible à partir du CE1, comporte un parcours découverte instrumental, 3 cycles d'études et un cycle aménagé (à partir de l'entrée au Lycée).

Les cours sont individuels et hebdomadaires et leur durée varie, du début à la fin du cursus, de 20 minutes à 60 minutes. Les horaires sont définis avec l'enseignant en début d'année.

*Le parcours découverte instrumental consiste en ateliers de découverte des instruments par groupes de 2 élèves. Chaque groupe découvre 9 à 10 instruments dans l'année par périodes de 3 semaines. Chaque séance dure 25 minutes. Les enfants inscrits en parcours font également de la chorale enfant.*

## Les cours de formation musicale

La formation musicale (ex "solfège") est LA discipline de formation générale, nécessaire à tout musicien. Le cursus comporte un cycle d'Éveil facultatif (à partir de la Grande Section de maternelle) et 2 cycles d'études (à partir du CE1). Il existe aussi un 1<sup>er</sup> cycle adapté aux adultes.

Ces cours sont obligatoires, pour tous les élèves des cours d'instrument, sauf en cycle aménagé.

Les cours sont collectifs et hebdomadaires et leur durée varie, du début à la fin du cursus, de 1h30 à 2h00 (1h à 1h15 pour le 1<sup>er</sup> cycle adultes).

*Les séances d'Éveil (45 minutes à 1 heure) permettent aux enfants la découverte de l'univers musical au travers de jeux, chansons, expression corporelle, découverte des instruments...*

## Les pratiques collectives

La pratique collective faisant partie intégrante de la formation du musicien, chaque élève est invité à participer à l'un des nombreux ensembles de l'école.

*Les débutants peuvent intégrer la chorale ou l'ensemble de djembés et très vite l'ensemble junior.*

Ces ensembles sont ouverts également largement aux amateurs (atelier Musiques Actuelles, sessions de travail pour groupes amateurs par exemple). Il est ainsi possible d'être inscrit à l'école de Musique uniquement dans un atelier de pratique collective.

## La saison musicale

Pôle culturel fort du canton des Pieux, l'école de Musique élabore chaque année scolaire une saison musicale, en collaboration étroite avec l'association des parents d'élèves (Association Enseignement Musical du Canton des Pieux).

Tous les élèves de l'école sont ainsi assurés de participer aux nombreuses manifestations musicales durant l'année : auditions de classes, concerts (Noël,

Fête de la Musique, spectacle de fin d'année...) dont plusieurs en faveur d'associations à but caritatif, etc.

*Le programme des manifestations culturelles du canton est regroupé dans Art'Scène, un fascicule annuel édité par l'école de Musique.*

## Quelques réponses à vos questions

- À quel âge peut-on commencer un instrument ?  
*à partir du CE1 (maîtrise de la lecture).*
- Le "solfège" est-il obligatoire ?  
*la formation musicale (ex "solfège") est obligatoire lorsqu'on pratique un instrument, pas pour le parcours découverte.*
- Y a-t-il du travail à faire à la maison ?  
*pour progresser, chaque élève doit travailler un peu chaque jour, en formation musicale et en instrument, selon les conseils des enseignants.*
- L'école loue-t-elle des instruments ?  
*non, mais l'association des parents d'élèves propose des locations d'instruments, sauf pour la batterie, la guitare et le piano.*
- Est-ce obligatoire de faire une pratique collective ?  
*faire une pratique collective permet de faire de la Musique "ensemble", le but d'une formation de musicien. C'est obligatoire à partir du 2<sup>ème</sup> cycle d'instrument.*
- Puis-je choisir mon horaire de cours d'instrument ?  
*les horaires de cours sont fixés à chaque début d'année en concertation avec chaque enseignant.*
- Qui est responsable des enfants dans les locaux ?  
*l'école de Musique n'est responsable des enfants que pendant les cours et les manifestations musicales.*
- J'aimerais inscrire mon enfant en Éveil, mais il n'est pas trop sûr, que faire ?  
*nous proposons de faire un essai gratuit de 2 séances maximum.*
- Puis-je arrêter en cours d'année ?  
*oui, mais le paiement de l'année entière sera dû, sauf pour raison médicale (avec certificat à l'appui).*

## Inscriptions des nouveaux élèves

Prise des rendez-vous (au secrétariat) :

Mercredi 7 septembre 13h à 14h15

**Inscriptions :**

Mercredi 7 septembre 14h15 à 20h (sur rendez-vous)

Jeudi 8 septembre 14h à 20h (sur rendez-vous)

Vendredi 9 septembre 9h30 à 12h (sans rendez-vous)

*Des portes ouvertes auront lieu  
mercredi 7 de 14h à 17h.*

Lorsqu'une classe est complète, nous mettons les demandes sur une liste d'attente.

## Tarifs 2011-2012

	DISCIPLINES	TARIFS
ENFANTS	Éveil	93,40 €
	Formation Musicale seule	93,40 €
	Instrument seul	112,08 €
	Chant seul	112,08 €
	Pratique collective seule	18,68 €
	Formation Musicale <u>et</u> Instrument	205,48 €
	Formation Musicale <u>et</u> Chant	205,48 €
	Instrument <u>et</u> Pratique collective	102,74 €
	Chant <u>et</u> Pratique collective	102,74 €
	Parcours découverte instrumentale	102,74 €
ADULTES ET CYCLE AMENAGE	Formation complète : Formation Musicale <u>et</u> Instrument (ou Chant) <u>et</u> Pratique collective	149,44 €
	Formation Musicale seule	149,44 €
	Instrument seul	179,33 €
	Chant seul	179,33 €
	Pratique collective seule	29,89 €
	Formation Musicale <u>et</u> Instrument	328,77 €
	Formation Musicale <u>et</u> Chant	328,77 €
	Instrument <u>et</u> Pratique collective	164,38 €
	Chant <u>et</u> Pratique collective	164,38 €
	Formation complète : Formation Musicale <u>et</u> Instrument (ou Chant) <u>et</u> Pratique collective	239,10 €

Les tarifs sont dégressifs dès la 2<sup>ème</sup> inscription dans une même famille (-20%, -30%, -40% et -50%), en suivant le montant de chaque inscription (le membre de la famille dont le montant de l'inscription est le plus élevé ne bénéficiera donc pas de réduction).

L'inscription est payable :

- en 1 versement unique,
- en 3 versements trimestriels : un 1<sup>er</sup> versement puis 2 prélèvements automatiques,
- en 9 versements mensuels : un 1<sup>er</sup> versement puis 8 prélèvements automatiques.

Toute année commencée est due.

## Disciplines enseignées

### Instruments

- Accordéon basses composées *mercredi, vendredi*
- Batterie *samedi*
- Chant classique *lundi*
- Clarinette *mercredi*
- Flûte traversière *mercredi*
- Guitare classique *lundi, mardi, jeudi, samedi*
- Guitare Basse électrique *mercredi AM*
- Piano *lundi, mardi, mercredi*
- Saxophone *jeudi, vendredi*
- Trombone / Tuba *mercredi AM*
- Trompette *mercredi AM*
- Violon *mercredi AM*
- Alto *samedi*
- Violoncelle *mercredi AM*
- Parcours instrumental *selon instruments*

### Disciplines collectives

- Éveil G<sup>de</sup> Section Maternelle *un soir ou mer. matin*
- Éveil CP *mer. 9h45 – 10h45*
- Formation musicale *selon niveau*
- Chorale enfants (7-12 ans) *lun. dès 18h*
- Chorale adultes *lun. 19h30 – 21h30*
- Déchiffrage chanté *lundi 18h30 – 19h*
- Ens. djembés juniors (7-12 ans) *mercredi AM*
- Ens. djembés ados / adultes *jeudi en fin d'AM*
- Ensemble junior *mer. AM*
- Ensemble d'harmonie *ven. 19h – 20h30*
- Ensemble de cordes *mer. vers 17h*
- Ensemble de guitares *à définir avec les élèves*
- Musique de chambre *ateliers le samedi*
- Orchestre d'accordéons *ven. 21h – 22h30*
- Atelier musiques actuelles *mer. 18h30 – 20h30*
- Atelier initiation prise de son *mar. 19h – 20h*
- Sessions de travail pour groupes amateurs *pendant vacances*

- Atelier Musique Assistée par Ordinateur *mer. AM*

**Nouveau !**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PIEUX

ÉCOLE DE MUSIQUE

Directeur : Donatien Prévot

**ANNÉE SCOLAIRE**  
**2011-2012**



17 rue des Écoles, 50340 Les Pieux

Tél. : 02 33 01 76 15

Fax : 02 33 01 76 19

ecoledemusique@cc-lespieux.com

[www.cc-lespieux.fr](http://www.cc-lespieux.fr)